



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service de coordination des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

Amiens, le 10 FEV. 2023

**Installations classées pour
la protection de l'environnement**

Le préfet de la Somme donne acte à la SCEA Avicole de l'Ancre, dont le siège social est situé 4, rue de la Gare, 80300 Miraumont, des engagements pris dans le dossier de réexamen, télédéclaré le 9 avril 2018 et complété le 27 janvier 2023, définissant le niveau de conformité des installations de son élevage avicole situé à Grandcourt, relevant de la directive IED, par rapport aux conclusions parues le 21 février 2017 sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD).

Le présent donné acte pourra être opposé à la SCEA Avicole de l'Ancre lors des contrôles qui seront réalisés par l'inspection des installations classées.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale



Myriam GARCIA

Copie à :

- La mairie de Grandcourt
- La sous-préfète de Péronne
- La Direction Départementale de la Protection des Populations